

PÔLE RESSOURCES

Année 2016 - 2017

PSYCHOLOGUES									
Virginie ELOY	Dominique BERTRAND	Martine LARBANET	Laurie HOUYVET	Géraldine PETRE					
OPTION E									
V.CAMBOU P. BRIAND	S.GOURMELON	N. LUIS	A. MATHIAS	N. JOUSSELIN jusqu'en Janvier A. GOURGEON stagiaire					
OPTION G									
CI. KRIEF		CI. COUSSE	THIPHAINNE S. stagiaire						
ECOLES									
DESCARTES A	13	POINCARE A	7	VOLTAIRE	20	AULAGNIER	14	FONTAINE/ULIS	15
DESCARTES B	14	POINCARE B	7	MICHELET A	10	BADINTER	6	MAURICEAU	17
FERRY A	12	FERRY B/ULIS	14	MICHELET B/ULIS	10	FLACHAT	18	SIMONE VEIL d'ORMESSON	11
DESCARTES	10	ANNE FRANK	6	MICHELET	10	AULAGNIER	7	FONTAINE	10
MOURINOUX	5	POINCARE	10	BOKANOWSKI	9	BADINTER	7	CONCORDE	4
REPUBLIQUE	3	FERRY	10	SEMPÉ	7	FLACHAT	15	NORMANDIE	10
		MENIL	4	PARC	4	BOUDOU	4	REJANE	9
	57		58	R.P.C. GILBERT	6		71		84
					76				

Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent.(circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014)

Les modalités de fonctionnement du Rased sont arrêtées par l'IEN en concertation avec les personnels spécialisés et le ou (les) conseil(s) des maîtres des écoles concernées.

Les modalités d'intervention des enseignants spécialisés et du psychologue scolaire auprès des élèves dépendent des besoins identifiés.

Les moments auxquels ceux-ci interviennent sont prévus en concertation avec l'enseignant de la classe afin d'assurer la cohérence et la continuité pédagogique des enseignements

Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître et partager la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Le document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre. Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.